



Trait

d'union

n°49/Hiver 24

La cour de l'école

**-Un aménagement essentiel
pour un avenir durable**

journal municipal d'actualités et d'informations de la commune de Rothau

Sommaire

3

-Edito.

4

-Décisions du Conseil.

5

-Voeux du Maire.

6

-30 km /h ? Est-ce si grave ?

8

-Police Municipale.

9

-Voyage mémorable aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

10

-Cour de l'école.

14

-Ecole toujours mais...

15

-Les amis du quartier : un dernier geste solidaire.

-Cabinet du Ban de la Roche.

-Rappel.

16

-Fanfare.

18

-Carrefour Express.

19

-La Banque Alimentaire : Une aide indispensable face à la précarité.

20

On a vu...

22

-Entretien régulier d'un cours d'eau par le propriétaire riverain.

24

-Ligue contre le cancer.

25

-covoiturage.

26

-Collectivité Européenne d'Alsace.

27

-Etat civil.

Trait d'Union
Mairie de Rothau
24 Grand' Rue
67570 Rothau.

- Tirage 900 exemplaires

ISSN 1817-857X

Conception et réalisation;
Mairie de Rothau

Directeur publication:
Marc SCHEER

Rédacteur en chef:
Bastien MASSOT.

Crédit photos:
Jean-Michel FRÈNE
Bastien MASSOT
Jean Paul MASSON
Marc SCHEER

Comité de Rédaction:

Silvia DO SACRAMENTO
Jean-Michel FRÈNE
Olivier HILPIPRE
Catheriene LE MENER
Jean Paul MASSON



Ce dernier semestre de l'année 2024 a été marqué, au niveau de notre commune, par de nombreux travaux : aménagement de la cour de l'école, ouverture du Carrefour-Express, entretien de la voirie communale et de certains regards d'assainissement, entretien de l'éclairage public avec remplacement progressif des anciennes lampes par du LED, tout ceci toujours dans le but de rendre notre commune plus attrayante tout en respectant un certain équilibre budgétaire. La sécurité a été un autre axe de travail avec le passage au 30 km/h sur la presque totalité de la voirie communale avec aussi le rafraîchissement du

marquage au sol. Mais je voudrais aussi souligner le dynamisme de nos associations qui tout au long de cette période ont organisé maintes manifestations très réussies et appréciées (fête de la musique, 14 juillet, braderie du 15 août, soirée bavaroise, concours de belote, lotos, concours de pétanque, cinéma en plein air, kermesses et conférence débats au Royal). « Il ne se passe vraiment jamais rien à Rothau » : Est-ce vraiment entendable ? Encore merci mille fois aux organisateurs de ces bons moments. Bravo aussi aux professeurs des écoles qui ont emmené une cinquantaine d'enfants aux Jeux Paralympiques de

Paris, belle aventure qui a permis à beaucoup de nos jeunes de découvrir à la fois Paris et l'ambiance des Jeux 2024.

Et surtout n'oublions pas le travail tout au long de l'année de l'Entraide Haute Bruche, la Croix-Rouge et le CCAS : C'est souvent un travail de l'ombre mais oh ! combien bénéfique pour toutes celles et ceux qui éprouvent des difficultés dans la vie de tous les jours.

Et si dans cet éditorial j'ai tenu à évoquer tous ces bénévoles, c'est aussi pour souligner qu'avec le dynamisme de nos artisans et commerçants, ils oeuvrent pour que la vie à Rothau soit la plus agréable possible et que notre commune reste attractive. Alors même si le contexte national et international est très préoccupant (montée des extrêmes, guerres multiples, remise en cause de notre modèle démocratique) il faut coûte que coûte garder la volonté de vivre ensemble le plus harmonieusement possible, en faisant preuve de tolérance !

Joyeux Noël et que 2025 soit une année pleine d'espoirs et de sourires !

Principales décisions de Conseil Municipal :

Juin:

- Emprunt 304 000 euros auprès du Crédit Agricole pour achat de la propriété sise 6 rue de Schirmeck.
- Emprunt 190 000 euros auprès du Crédit Agricole pour réaménagement de la cour d'école.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 500 euros à association « Cinéma Le Royal » pour achat d'un barnum nécessaire aux séances extérieures de Cinévallée.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 550 euros à l'école primaire pour prise en charge du transport en bus à la gare de Strasbourg pour se rendre aux jeux paralympiques de Paris.

Juillet:

- Bail commercial avec Carrefour Proximité France pour location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 6 rue de Schirmeck pour un loyer mensuel de 1600 euros
- Accord pour vente directe par l'E.P.F. d'Alsace à l'Etablissement Oberlin.

Septembre:

- Approbation des décomptes de charges pour appartements situés à la

mairie et à l'école primaire.

- Approbation facturation des charges à l'association « La Boule Bruchoise ». pour mise à disposition des équipements de La Suchette.

Octobre:

- Renouvellement ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros.
- Décision vente d'un terrain d'une superficie de 31 ares 25 à M. CHAUVIN Jérôme, d'un terrain d'une superficie de 27 ares à M. MALAISE Eddy et d'un terrain d'une superficie de 10 ares 54 à M. SCHEER Marc.

Novembre:

- Approbation décompte de charges facturées à la micro-crèche « Les Bambins de la Vallée ».
- Accord pour prendre en charge erreur de facturation depuis 2021 concernant la fréquentation de la piscine par les enfants des écoles.



VOEUX du MAIRE

Vendredi
24 janvier
à 19h

Monsieur le Maire Marc SCHEER, les adjoints
et le conseil municipal ont le plaisir
de vous convier à la cérémonie des vœux
qui se déroulera à la salle polyvalente
"le Royal" à Rothau

AMITIÉ
NOUVEAUTÉ
AMOUR
SOLIDARITÉ
PAIX
PROJETS
ESPOIR
ACCOMPLISSEMENT
CHANCE
2025
CRÉATIVITÉ
BONHEUR
JOIE
POSITIVITÉ
RÉUSSITE
SÉRÉNITÉ
INNOVATION
SANTÉ
ÉPANOUISSEMENT

30 km /h ? Est-ce si grave ?



La décision qu'a prise le conseil municipal de limiter la vitesse à 30km/h pour tous les véhicules dans Rothau a suscité, et suscite encore, beaucoup d'interrogations, de critiques mais aussi de satisfactions. Cela mérite donc quelques explications. Tout d'abord cette décision n'a pas été prise sur un coup de tête mais après mûre réflexion, la vitesse de

beaucoup trop de véhicules étant jugée excessive par bon nombre d'habitants de la commune. Ensuite il faut bien comprendre qu'il existe trois grandes catégories de modes de déplacement dans nos villages : les automobilistes, les cyclistes auxquels on peut rattacher les «trottinetistes» et les piétons. Tous ces gens-là ont le droit de circuler dans

Rothau en toute sécurité et vu l'étroitesse de beaucoup de rues, la vitesse est forcément un élément déterminant. Des études très sérieuses ont montré qu'une personne heurtée par une auto à 50km/h a très peu de chance de survivre ce qui n'est pas le cas à 30 km/h. Mais ce n'est pas le seul argument : il faut aussi tenir compte des âges de chacune et chacun : pour les enfants on sait bien qu'ils ne sont pas toujours conscients des dangers que représentent les voitures et pour toute personne porteuse d'un handicap (baisse de la vue et de l'audition, marche à l'aide de cannes, fauteuils roulants, etc...) traverser une rue est parfois très compliqué. Et puis il ne faut pas oublier toutes les personnes qui sont distraites par l'usage des téléphones portables lors de leurs déplacements. Plusieurs habitants de la Grand'Rue nous ont d'ailleurs fait la remarque qu'ils avaient noté une baisse très sensible du bruit provenant de la circulation depuis l'apparition du 30 km/h. Pour toutes ces raisons le 30 à l'heure nous est apparu

comme la meilleure solution pour que chaque habitant se sente en sécurité. Alors bien sûr cela ne plait pas à tout le monde mais il faut être conscient que traverser notre commune à 30km/h plutôt qu'à 50 km/h augmente certes la durée de trajet de quelques secondes mais surtout évite toute une série d'accidents dont les conséquences sont parfois très graves.

Le point de vue du mathématicien :

«Dans l'idéal et en vitesse totalement constante, il faudra 4 minutes 24

secondes pour parcourir les 2,2 km qui séparent les deux extrémités de notre agglomération à la vitesse de 30 km/h contre 2 minutes 38 à 50 km/h». La différence est donc théoriquement de 1 minutes 45 secondes ! Et encore, la zone 30 ne débute pas immédiatement aux entrées du village...

Du moniteur d'Auto-Ecole :

«La réduction de 50 à 40 km/h aurait sans doute été mieux acceptée par les usagers. Cependant la généralisation du 30 km/h dans de plus en plus

de communes montre la tendance à ralentir une circulation partout de plus en plus dense. L'entrée sud de Rothau est l'endroit où nos véhicules se font le plus souvent doubler et même avec des véhicules avec remorque».

De l'habitant de la Grand'rue entre l'église catholique et la sortie sud : «On entend plus autant qu'avant le passage des voitures, pour les camions c'est toujours pareil mais au moins ça paraît moins dangereux».



Police Municipale



Les Communes de LA BROQUE, SCHIRMECK, ROTHAU, PLAINE et GRANDFONTAINE ont décidé de créer un service de police « pluri-communale ». Elles ont en commun leur proximité territoriale, la nécessité d'agir dans différents domaines comme par exemple la sécurité, la tranquillité et la salubrité, et des ressources limitées. La mutualisation leur permet de s'organiser pour se doter de moyens suffisants pour agir efficacement. À terme, le service de police sera composé de trois agents qui seront compétents sur l'ensemble du territoire des cinq communes sous

l'autorité directe de chaque Maire, qui conserve la responsabilité des opérations réalisées sur son territoire y compris sur le domaine privé de la commune, ainsi que sur les propriétés privées (il peut notamment enjoindre les propriétaires de prendre certaines mesures). Il exerce aussi la police de la circulation des routes départementales et communales. En ce moment, à Rothau, l'accent est mis sur le respect des limitations de vitesse, mais pas que... Au courant de l'année, les agents pourront par exemple intervenir lors du 14 juillet, de la cérémonie au Jardin des Droits de

l'Homme, de la brocante du 15 août ou encore au marché du samedi matin. Ils seront nos interlocuteurs privilégiés pour les aspects relevant de leurs compétences. Ils s'inscrivent dans le paysage communal en complément des services de la Gendarmerie et de la Brigade Verte.

La Gendarmerie continuera d'assurer les missions de sécurité publique générale, d'enquête et de maintien de l'ordre. La Brigade Verte, spécialisée dans la préservation de l'environnement et la gestion des espaces naturels, collaborera étroitement avec la police pluri-communale pour garantir le respect des réglementations environnementales et la protection des sites naturels même si leurs interventions ne se limitent pas qu'à ces domaines.

Dans sa globalité ce dispositif intégré permet de renforcer la sécurité et la tranquillité publique tout en assurant une meilleure coordination entre les différents services. Il va donc falloir s'habituer à une présence renforcée dont le but est de faire en sorte que nous vivions bien les uns avec les autres.

Voyage mémorable aux Jeux Paralympiques de Paris 2024



Un groupe d'élèves de l'école de Rothau a récemment vécu une expérience unique et inspirante en se rendant aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Ce voyage, organisé par les enseignants en collaboration avec des parents, visait à conclure le cycle de travail organisé depuis plusieurs années autour des Jeux Olympiques pour notamment sensibiliser les enfants à la diversité et à l'inclusion par le sport. Le départ a eu lieu très tôt le matin pour attraper un TGV, et l'excitation était palpable parmi les élèves. Arrivés à Paris, ils ont eu l'occasion de visiter plusieurs sites avant de se diriger vers les stades où se tenaient les compétitions. Ces moments ont été particulièrement marquants, laissant une empreinte durable.

Les enseignants ont souligné l'importance de ce voyage, permettant aux enfants de

mieux comprendre les défis et les réussites des personnes en situation de handicap. «C'était une leçon de vie incroyable, voir ces athlètes repousser leurs limites a inspiré nos élèves à persévérer dans leurs propres défis.»

À leur retour à Rothau, les élèves ont partagé leurs expériences avec leurs camarades et leurs familles, exprimant leur admiration et leur gratitude pour cette opportunité. Beaucoup ont exprimé leur désir de suivre les traces des athlètes rencontrés et de s'investir davantage dans des activités sportives inclusives.



Cour de l'école

La rénovation de la cour de l'école est presque terminée et beaucoup s'interrogent sur le bienfondé de ces travaux qui sortent de l'ordinaire !

En effet quelle idée de faire une cour avec autant de plantations et d'espaces de jeux différents ?

N'aurait-il pas mieux fait de refaire juste l'enrobé sans tous ces chemins sinueux ?

Jusqu'à présent une cour d'école était un espace plat sans obstacle où les élèves pouvaient courir dans tous les sens.

Et puis tout ceci doit coûter très cher et le conseil municipal a certainement la folie des grandeurs !

En fait c'est plus compliqué que cela et on va essayer de vous expliquer notre démarche.



Les cours d'école représentent des surfaces importantes, souvent en milieu des villes et villages qui pourraient permettre de lutter contre le réchauffement climatique et les inondations. L'objectif est de les rendre plus agréables à vivre notamment en été, mieux adaptées aux impacts du changement climatique et à la gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration au plus près de là où elle

tombe. A noter que ces eaux pluviales sont dirigées vers un réservoir de 5 m³ pour servir à l'arrosage des plantations communales. C'est donc bien d'abord un projet environnemental. Mais ce n'est pas seulement un projet écologique mais aussi un projet pédagogique qui poursuit plusieurs objectifs :

- permettre plusieurs activités dans le cadre de l'éducation physique et sportive : jeux de ballons, jeux d'équilibre

et d'adresse, etc...

- enseigner la diversité de la nature avec implantation de nombreuses plantes (plantes aromatiques, tinctoriales, comestibles) et leur rôle dans le maintien de la biodiversité.

- enseigner l'éducation à la citoyenneté avec le respect des espaces, du petit matériel présent.

- faire appel à leur imagination pour diversifier leurs activités durant les temps de récréation.

(on parle bien d'espaces de récréation si on se base sur l'étymologie du nom). En conclusion ce projet ambitieux n'a pas coûté plus cher à la Commune par rapport à une simple réfection de la surface de la cour qui n'aurait bénéficié d'aucune subvention. C'est pourquoi la Commune s'est lancée dans cette réalisation avec toujours le souci du bien-être de nos enfants pendant le temps scolaire.



**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer

Un acte essentiel pour un avenir durable : En détail

Donc la désimperméabilisation des sols constitue une réponse nécessaire aux défis environnementaux actuels qui consiste à restituer aux sols leur capacité à absorber l'eau et à permettre le développement d'une végétation naturelle. Sur l'illustration ci-contre, ce sont toutes les zones en brun. Elles sont notamment composées, du jardin potager, d'un sentier des petits fruitiers sur la droite, de jardins surélevés, et de différents autres espaces comme autour du terrain de sport où seront par exemple implantées des « cabanes » et des végétaux. D'autres zones sont couvertes de copeaux. Il s'agit de cheminement qui permettent évidemment les déplacements mais aussi une pénétration directe des eaux pluviales dans le sol. Tout autour sont réparties des espaces pavés dont les jointures laissent également les eaux s'infiltrer et quelques espaces remis en enrobés, c'est le cas de l'allée centrale, pour permettre le passage de véhicules, au moins de secours. Il reste donc des zones qui laissent ruisseler l'eau ! Alors, tout ce qui ne s'infiltré pas immédiatement est dirigée vers deux « bassines » situées près du bâtiment et facilement reconnaissable à cause du creux qu'elles laissent apercevoir sur la photo. Le projet consistait donc ici à tirer parti de la déclivité du sol pour remplir au besoin ces espaces pour constituer une sorte de réserve. Si celle-ci venait à se remplir complètement un trop plein permet tout l'excédent d'eau de rejoindre une





citerne située de l'autre côté du bâtiment. Là, enfin, une pompe permet à nos agents de puiser l'eau nécessaire à leurs activités. La quantité d'eau ainsi laissée au maximum sur cet espace permet aussi de réduire le risque de sécheresses en période de chaleur intense.

Plus généralement, les surfaces imperméables, comme les trottoirs ou les parkings, accumulent la chaleur pendant la journée et la restituent la nuit, créant des îlots de chaleur. Ces phénomènes augmentent la température ambiante et contribuent à l'effet de réchauffement climatique. La végétalisation des sols, au contraire, favorise l'évapotranspiration, un processus naturel qui rafraîchit l'air et atténue les effets des fortes chaleurs, rendant la vie plus agréable, même lors des canicules. En réintroduisant des espaces végétalisés dans ces zones, en particulier par la désimperméabilisations, on améliore la qualité de l'air et on réduit les niveaux de pollution. De plus, la végétation aide à capturer les poussières fines et autres polluants atmosphériques. C'est toujours ça !

Sur le plan financier, c'est un projet d'un montant 319 429,26 Euros HT auquel il faut ajouter 35 550 Euros HT de maîtrise d'oeuvre pour un total de 354 979,26 Euros HT qui, avec les mécanismes de subventions (233 802 Euros HT du Fond d'accélération de la transition écologique) laisse un reste à charge pour la commune de 121 177,26 Euros HT.

...à quand l'application à d'autres espaces ?

Ecole toujours mais...



Le 2 septembre la rentrée scolaire s'est bien passée. Tout le monde avait plaisir à retourner à l'école. Les enfants de retrouver leurs copains, de changer de classe, de changer d'enseignant, de découvrir la nouvelle cour.

Un jour ensoleillé qui malgré tout était assombri par la décision de l'Education Nationale de supprimer un poste et donc de fermer une classe.

Il fallait s'y attendre. 118 enfants ont intégré l'établissement, 43 en maternelle et 75 en primaire. Il en aurait fallu 130 pour que le poste d'enseignant soit maintenu.

Les différentes mobilisations n'y auront rien changé. Sauf

peut-être à créer des liens entre les familles qui ont mené la lutte.

Certes les chiffres sont têtus, les budgets contraints et les enseignants rares mais la suppression d'un poste résonne ici comme une double peine : le secteur est considéré comme en

difficulté. Pas suffisamment pour que l'Etat y mette vraiment les moyens (dédoublage des classes) mais à contrario suffisamment pour que la suppression d'un poste complique les chances des enfants ne serait-ce que parce qu'ils s'entassent plus nombreux dans les salles.



Les amis du quartier : un dernier geste solidaire

En Mai 2003 naissait, de la volonté d'habitants des rues de Schirmeck et des Jardins, l'Association « Les Amis du Quartier ». La rencontre annuelle autour d'un repas concocté par un commerçant du village était l'occasion de mieux se connaître, d'échanger, de partager autrement. Une façon

conviviale de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Avec l'annonce de la fin des activités de cette association, Christian Mugler son président, vient d'annoncer à la Municipalité que le solde de 400 Euros de trésorerie serait prochainement reversé

à la Commune au bénéfice de l'École en reconnaissance de l'écoute et de l'accueil qui a toujours été réservé à ses membres tant par la Municipalité que par les enseignants.

Un dernier geste de solidarité qui accompagnera les enfants à l'heure où les aménagements de la cour se terminent.

Cabinet du Ban de la Roche

C'est au premier décembre que Pauline GUENY et Vanessa CLADEL ont repris le cabinet infirmier du 2 rue de la Gare. Pas de changement dans les prises en charge à domicile ou au cabinet 7 jours sur 7. Pour prendre rendez-vous 06 86 25 78 35

Rappel:

Nous vous rappelons que le parking situé devant le Café Bar de la Rothaine est un parking privé, réservé uniquement à ses clients ainsi qu'à ceux du Crdit Mutuel voisin. Merci de ne pas y stationner lors de vos visites à la salle Polyvalente Le Royal. Le stationnement est possible à différents, place du 3eme Régiment d'Infanterie Américaine, rue de la Gare, petite rue de Schirmeck, place du marché pour ne citer que ceux là. Les accès aux différents commerces en seront facilités.





L'harmonie Fanfare de Rothau, cette vieille dame a clôturé l'année 2023 avec son concert de Noël qui a rencontré un beau succès dans l'église Saint Nicolas de ROTHAU.

Elle a démarré son année 2024 par un concert caritatif le 03 février.

A la fin de ce concert, grâce aux dons récoltés et avec la participation des membres de ROTHAU en Fête, le président et les musiciens ont pu remettre un chèque de 900 Euros au service pédiatrique St Exupéry du Centre Hospitalier d'Erstein. Cela a permis à ce service d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés.

Le 15 et 16 juin, à l'occasion du concert de printemps, plusieurs musiciens ont été décorés pour leur engagement : 40 ans pour Olivier Hilpibre, 30 ans pour Catherine et Maurice Fluck, 25 ans pour Justine Hammer, Patricia Werly et

Dominique Vitu, ainsi que 5 ans pour Audrey Gonnot.

À ce concert s'ajoute un bon nombre de sorties et festivals; Lutzelhouse, Oberhaslach, sans oublier les diverses sollicitations communales et paroissiales...

Le fête de la musique et le bal populaire du 14 juillet organisés en collaboration avec leurs amis de ROTHAU en Fête ont connu un réel succès avec un public venu en nombre. Le traditionnel LOTO s'est déroulé le 05 octobre, le succès était à nouveau au

rendez-vous ! Pour conclure cette année, les musiciens viennent de nous offrir un magnifique concert de Noël, le 14 décembre à l'église. Cette « vieille dame » reste très active. Elle travaille à l'organisation d'une grande date pour 2025 où elle fêtera ses 150 ans.

Le 20 juin, une soirée Rock

Le 21 juin, un concert avec le célèbre orchestre international VIERA BLECH

Le 22 juin, un grand festival avec toutes les harmonies voisines.

Un beau week-end en perspective où vous serez toutes et tous les bienvenus.

Le président et tous les musiciens de l'harmonie Fanfare de ROTHAU vous souhaitent un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.



Édition Spéciale

150 ans : Harmonie-Fanfare de Rothau

20-21-22 juin 2025

Un week-end de folie plein d'événements :

- **Vendredi 20 juin :**

- Ouverture
- Festival Rock



- **Samedi 21 juin :**

- Repas sur réservation
- Concert de **Viera Blech**



- **Dimanche 22 juin :**

- Messe
- Festival musical avec les musiques de la vallée



Où ?

Salle
Polyvalente
La Broque

166
Rue du Général
de Gaulle 67130



Ne pas jeter sur la voie publique



Depuis le 4 décembre notre village (re)dispose d'une supérette qui transforme déjà notre quotidien. Cette ouverture, tant attendue, répond à un besoin crucial de proximité et d'accessibilité. Ce commerce est un véritable bienfait. Pour les personnes âgées, cette nouvelle boutique représente bien plus qu'un simple lieu de shopping : c'est un retour vers l'autonomie et la possibilité de faire ses courses en toute indépendance. De même pour ceux, pour qui l'absence de véhicule est un frein majeur. D'un autre côté, ce magasin est parfaitement situé pour tous ceux qui empruntent

la RD1420. Entre courses de nécessité ou d'opportunité ! Ajoutons une ouverture du Lundi au Samedi de 8 à 20 heures, celle du Dimanche matin de 8 heures à midi et une offre de plusieurs milliers de produits proposée par une équipe très dynamique et sympathique, et nous obtenons un véritable atout économique pour le développement du village. Cette supérette attire non seulement les habitants locaux, mais aussi les passants et les voyageurs qui s'arrêtent pour faire leurs courses. Un tel flux de clientèle complète la fréquentation des autres commerces et services présents dans le

village, de quoi renforcer son attractivité et sa vitalité. Enfin, une équipe de cinq personnes c'est aussi des emplois !

Vu ainsi il s'agit de bien plus qu'une simple réouverture. Le choix du Conseil Municipal d'acquiescer le bâtiment pour y maintenir une activité commerciale se révèle donc judicieux. C'est un projet qui soutient non seulement le développement économique, mais qui enrichit le quotidien de chacun. La deuxième phase, déjà engagée et qui consiste à réaménager et à rénover les deux logements situés à l'étage, sera un aboutissement créant un cercle vertueux de croissance et de bien-vivre ici.



La Banque Alimentaire : Une aide indispensable face à la précarité

Les Banques Alimentaires sont des associations qui collectent, stockent et redistribuent des produits alimentaires aux personnes en situation de précarité. Elles agissent comme des plateformes de distribution en amont des associations locales, des centres d'hébergement ou des services d'aide alimentaire, afin de lutter contre la pauvreté et la malnutrition. Créées en 1984, les Banques Alimentaires sont un maillon essentiel de la solidarité en France. Elles sont membres du Réseau des Banques Alimentaires, une fédération d'associations réparties sur tout le territoire national. Ce réseau permet une organisation logistique efficace, permettant de récupérer des denrées alimentaires qui seraient autrement perdues, tout en assurant leur redistribution vers ceux qui en ont le plus besoin.

Elles récoltent les produits auprès de divers partenaires notamment auprès des particuliers lors de grandes collectes annuelles. Ces produits sont ensuite stockés dans des entrepôts et redistribués aux associations

partenaires qui, elles, assurent la distribution directe aux bénéficiaires. En 2023, la Banque Alimentaire de France a collecté 110 000 tonnes de denrées, distribuées à plus de 2 millions de personnes en situation de précarité à travers le pays.

En Alsace, environ 100 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit environ 13 % de la population. En 2023, la Banque Alimentaire d'Alsace a redistribué près de 2 000 tonnes de denrées, venant en soutien à plus de 130 000 bénéficiaires à travers l'ensemble du territoire. La Banque Alimentaire est donc au cœur du réseau de distribution qui inclut des dizaines d'associations locales, des épiceries sociales, des soupes populaires et des structures d'accueil pour sans-abri. Ces partenaires locaux jouent un rôle déterminant dans la redistribution effective des produits alimentaires aux personnes les plus vulnérables.

L'association Entraide Haute Bruche, basée à Rothau, est un exemple de la manière dont la Banque Alimentaire

peut soutenir des initiatives locales de lutte contre la précarité. L'EHB bénéficie de la collaboration avec la Banque Alimentaire d'Alsace, ce qui lui permet d'approvisionner ses stocks alimentaires pour ses distributions. Cela se fait en fonction des besoins identifiés, en particulier sur le territoire de la Communauté des Communes.

Vous l'aurez compris, la Banque Alimentaire est un maillon de la chaîne, tout comme l'EHB, l'épicerie sociale de Wisches, les Restos du Coeur, et d'autres encore. Ici il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de concurrence. C'est pour cela que les collectes organisées dans les supermarchés locaux sont au profit de la Banque Alimentaire. Alors, parfois les bénévoles qui vous tendent un papier d'explication ou qui recueillent vos lots de marchandises sont membres de l'une ou l'autre de ces associations, mais ils travaillent tous pour les plus précaires. Donner à l'un ou l'autre c'est aider ceux qui en ont besoin.

On a vu...

-Une nouvelle édition de la Caravane de l'animation dans ce qui était la cour de l'école « ancienne formule ».

-Rothau au centre du monde... de la pétanque régionale.



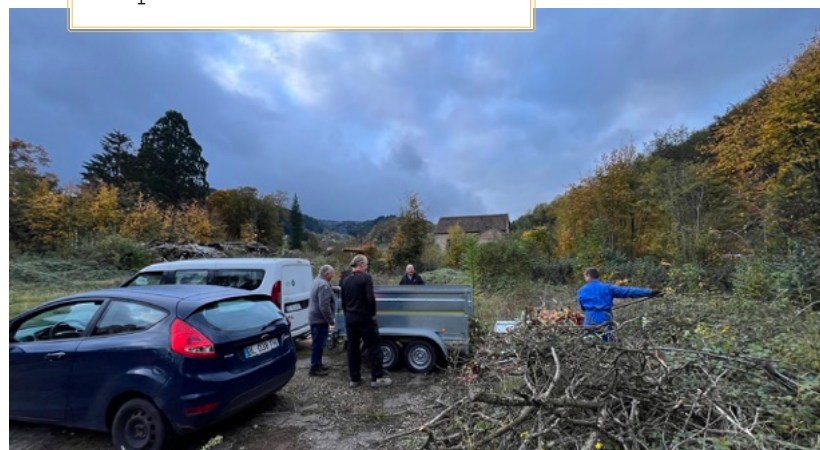
-L'association Le Royal inaugurer ses équipements de cinéma de plein air.



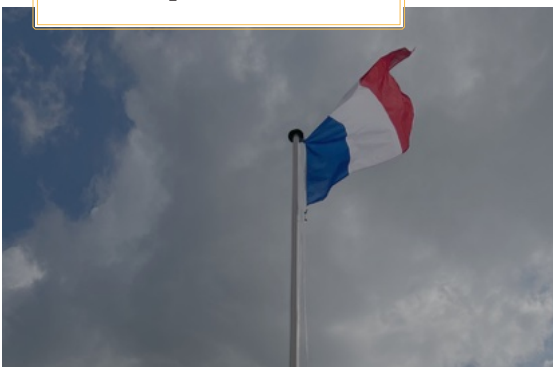
-Toujours de belles affluences aux soirées loto et bavaroise.



-Une nouvelle édition de l'opération déchets verts.



-La cérémonie au 11 novembre se tenir à La Broque.





-Les aînés en goguette...



-On a vu de la ferveur et du recueillement au camp du Struthof ; 80 ans.

-Des travaux de réfection en bord de RD 1420 tout au bout de la Rue de Schirmeck.



-Le fleurissement hivernal prendre sa place. L'occasion de ramasser des kilos de déchets qui devraient être dans les poubelles.

-Une belle édition de la Fête du village.



-Une première réunion consacrée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se tenir au Royal. Une première plutôt technique.

Entretien régulier d'un cours d'eau par le propriétaire riverain



La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence exercée chez nous par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de l'Alsace-Moselle (SDEA). Il s'agit de maintenir, restaurer et entretenir les milieux aquatiques tout en réduisant les risques d'inondation. Cet organisme mène donc des actions pour la gestion des cours d'eau, des zones humides, et des ouvrages de protection contre les inondations pour préserver l'environnement et assurer la sécurité des populations. L'entretien des cours d'eau fait partie des actions nécessaires qui implique aussi que les propriétaires riverains ont des droits et

des devoirs en la matière. Les berges forment une zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres et relèvent de la propriété privée sur un cours d'eau non domanial, comme la Bruche, la Rothaine et la Bessatte. Il est rappelé (Art. L215-2 du Code de l'Environnement) que « si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau ». Le propriétaire riverain dispose d'un certain nombre de droits et de devoirs. En particulier, il doit assurer l'entretien régulier de son bien, c'est-à-dire :

DEVOIRS D'ENTRETIEN	OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN RÉGULIER
<ul style="list-style-type: none"> • maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle 	maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ». <i>Art.L215-14 du Code de l'Environnement</i>
<ul style="list-style-type: none"> • entretenir la rive par coupe sélective de la végétation arborée 	
<ul style="list-style-type: none"> • évacuer les embâcles et débris flottants ou non 	

L'ENTRETIEN RÉGULIER EST ASSURÉ PAR LE SEUL RECOURS À L'UNE OU L'AUTRE DES OPÉRATIONS SUIVANTES :



- 1 Coupe sélective, élagage y compris non intervention
- 2 Gestion sélective des embâcles selon les enjeux (Enlever, repositionner, supprimer)
- 3 Gestion des sédiments et non « curage généralisé »
- 4 Faucardage des végétaux aquatiques
- 5 Les déchets verts sont à éviter aux abords des cours d'eau ils sont emportés et alimentent les embâcles

Ces actions d'entretien sont à mener avec discernement et pendant la période opportune en tenant compte des enjeux environnementaux du cours d'eau.

Toute action qui ne relève pas de l'entretien régulier est à priori interdite ou soumise à réglementation spécifique (par exemple curage ou retrait de matériaux de la rivière).

Pour préserver l'état de la Bruche et de ses affluents, il est notamment interdit de :

ACTIVITE INTERDITE	REFERENCES REGLEMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> rejeter des eaux usées ou produits polluants dans et aux abords des points d'eau, tels que les caniveaux, fossés et cours d'eau, 	Article 29 du Règlement Sanitaire Départemental L212-6 et L432-2 du Code de l'Environnement
<ul style="list-style-type: none"> entreposer des déchets (y compris les déchets verts issus de la tonte, de la taille ...) et des matériaux divers (briques, béton et autres gravats) sur les berges et dans le champ d'inondation du cours d'eau 	Article 90 du Règlement Sanitaire Départemental et L541-2 du Code de l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> d'introduire des poissons non présents naturellement (espèces exotiques) 	L432-10 du Code de l'Environnement
<ul style="list-style-type: none"> de traiter avec des produits phytosanitaires à moins de 5 m de tout point d'eau (distance indiquée sur chaque étiquette de produit selon leurs usages). 	Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L253-1 du code rural et de la pêche maritime

Tous travaux ou installation en berge de cours d'eau nécessitent un accord

préalable des services de la Police de l'eau. Elle est assurée par la Direction Départementale des

Territoires du Bas-Rhin du Bas-Rhin.

Police de l'Eau	Conseils techniques	
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin du Bas-Rhin Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces www.bas-rhin.gouv.fr Téléphone : 03 88 88 91 00	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) www.sdea.fr Jean-François STAERCK Technicien Rivières Téléphone : 03 88 19 29 19	Syndicat Mixte Bruche Mossig www.bassinversant-bruchemossig.fr Frédéric SCHAEFFER Chargé de mission Milieux Aquatiques Téléphone : 03 88 49 13 15

Pour s'y retrouver le SDEA a réalisé une brochure d'information disponible en Mairie et sur le site internet <https://www.sdea.fr>

VOUS ÊTES
AU COURANT ?

LA LIGUE AIDE
FINANCIÈREMENT
LES PERSONNES
TOUCHÉES
PAR LE CANCER

38% DES PERSONNES MALADES CONSTATENT
UNE BAISSÉ DE LEURS RESSOURCES
À CAUSE DE LA MALADIE.

LA LIGUE SOUTIENT

Pour connaître les modalités
d'attribution des aides financières
près de chez vous





En covoiturage

partagez plus qu'un trajet !



Le service de covoiturage **St'hopla** est disponible gratuitement sur l'application mobile **KAROS** !



Pour télécharger l'appli Scannez-moi 📲

st'hopla

St'hopla est le nom du **service de covoiturage** des Communautés de Communes **Région Molsheim Mutzig, Mossig et Vignoble et Vallée de la Bruche**. Lors de votre inscription sur Karos, vous serez automatiquement rattaché à St'hopla si votre domicile et/ou lieu de travail est situé sur ce territoire.

Quel est le tarif ?

Bénéficiez d'une tarification incitative :

- En tant que **conducteur**, vous gagnez **2€** par trajet et par personne (dans la limite de 30km, +0,10€/km au-delà)
- En tant que **passager**, votre covoiturage vous coûte **1€** par trajet (dans la limite de 30km, +0,10€/km au-delà)

La différence est prise en charge par le PETR Bruche Mossig.



En moyenne, **400 trajets** sont réalisés chaque semaine à proximité de chez vous !

Contact PETR Bruche Mossig
www.bruche-mossig.fr



Financé par



PETR Bruche Mossig - Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

La Collectivité européenne d'Alsace en action à Rothau



En 2024, nous avons soutenu :

L'adaptation et rénovation de l'habitat :

→ **65 012 €** de subvention à des particuliers de la commune pour la rénovation énergétique de leur logement.

→ **1 023 €** en soutien à la Fanfare de Rothau pour les 150 ans de l'association.



Monique Houlné et Frédéric Bierry,
conseillers d'Alsace du canton de Mutzig

Nos chantiers pour votre mobilité et votre sécurité :

- A la sortie de Rothau, l'aire de la Bruche a été sécurisée cet été suite à des éboulements rocheux → **80 000 €**
- A Schirmeck, sur la route de Strasbourg, nous avons repris la couche de roulement au mois de septembre → **52 800 €**.
- A Schirmeck également, en allant vers l'ancien sanatorium sur la RD 392, les enrobés ont été remplacés → **14 750 €**
- 2024 a marqué la touche finale de la piste cyclable de la vallée de la Bruche avec l'aménagement des derniers km entre Saint-Blaise et Saulxures ! 2 passerelles ont été posées pour protéger les zones humides.



Le saviez-vous ?

C'est fait ! **15 m³ de broyat** d'arbres élagués le long des routes départementales ont été mis à disposition des maraîchers et producteurs de fruits.

Notre Collectivité accompagne chaque naissance (Sages-femmes à l'écoute des mamans, puéricultrices disponibles pour le suivi des enfants, consultations médicales). Des ateliers gratuits sont proposés pour vos bébés → **Renseignements 03 68 33 89 58**.

L'opération « Une naissance, Un arbre » permet aux nouveaux parents de planter un arbre → **Pour en savoir plus :**
www.alsace.eu/inscription-dispositif-une-naissance-un-arbre



Etat-civil.



Mariage

- Mr FRICK Christian & Mme TINTO Jeanine, Mariam 24/08/2024
- Mr LACOUR Christophe & Mme BRECHEISEN Maryline 07/09/2024



- Mme ODILE Marie Collette 07/12/1934 90 ans
- Mme SCHARSCH Nicolette 10/12/1931 93 ans
- M. KLOCKE Paul René 12/12/1928 96 ans
- Mme BRIOT Marie-Thérèse 18/12/1934 90 ans
- Mme MOREL Suzanne Madeleine 29/12/193 91 ans



Noces d'or

- M. SCHOLLER Roger & Mme DIANI Jacqueline 26/07/1974



Nos peines

- Mme MOURLAM Madeleine, Christiane née CLAUDE 07/06/2024
- Mme DIEM Simone née MOREL 07/06/2024
- M. NEMETT Jean-Michel le 26/06/2024
- Mme GUGEL Janine, née HERZKA le 20/09/2024
- Mme DUBOIS Simone 14/11/2024
- M. NEMETT Philippe, Pierre le 19/11/2024
- M. SIMON Jean-Luc, Joseph, Robert le 26/11/2024
- BOSO-BETTEGA Irma Anna CLAULIN Frieda Marie 03/11/1931 93 ans
- 19/08/1931 93 ans
- 03/09/1933 91 ans
- 06/10/1931 93 ans
- Mme HUMBERT Liliane, Alice née CLAUDE 02/12/2024

Noces de diamant

- M. GIRARDIN André & Mme GAGNIERE Marie 01/08/1964
- M. SCHNELL Victor & Mme DORNSTETTER Marie 22/08/1964

Grands anniversaires

- Mme PIED Andrée 01/07/1921 103 ans
- M. HILPIPRE Sylvain 26/07/1928 96 ans
- Mme PFLAUM Jacqueline Cécile 19/08/1931 93 ans
- Mme HAEFFELE Germaine Louise 03/09/1933 91 ans
- M. BOSO-BETTEGA Primo Victor 01/12/1931 93 ans

Calendrier des fêtes

12.01.2025	Paroisse Protestante - Paroisse Catholique : galettes des rois
17.01.2025	CCAS Récré des Aînés
24.01.2025	Réception des voeux 19h
27.01.2025	Cérémonie Jardin droits de l'Homme
08.02.2025	Fanfare : Assemblée Générale
14.02.2025	CCAS Récré des Aînés
16.02.2025	Paroisse Protestante : Repas Choucroute
09.03.2025	Paroisse Protestante : Concours belote
14.03.2025	CCAS Récré des Aînés
22.03.2025	Paroisse Catholique : Concours belote
29&30.03.2025	Fanfare : Concert de printemps
05.04.2025	Croix Rouge : Assemblée Générale
11.04.2025	CCAS Récré des Aînés
01.05.2025	Fanfare : Aubade
08.05.2025	Cérémonie commémorative Schirmeck
16.05.2025	CCAS Récré des Aînés
17.05.2025	Dusty Boots : Atelier
23.05.2025	Ecole Maternelle spectacle fin d'année
13.06.2025	CCAS Récré des Aînés
20&21&22. 06.2025	Fanfare : 150 ans de la fanfare à La Broque
28.06.2025	Paroisse Protestante : Kermesse
28.06.2025	Dusty Boots : Soirée fin d'année